

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 6 février 2020  
Rapporteur :  
Monsieur Jean-Pierre DOUCEN**

**N° 32**

**Demande de subvention : Office Public de la Langue Bretonne**

**Quimper Bretagne Occidentale vient de se voir décerner le label de niveau 2 de la charte Ya d'ar Brezhoneg. Elle est la 3<sup>ème</sup> agglomération en Bretagne à bénéficier de ce niveau de reconnaissance. Ceci récompense les efforts constants réalisés en matière de lisibilité de la langue et de développement du breton dans la communication institutionnelle. La démarche nécessite d'être poursuivie dans les années à venir grâce au partenariat étroit établi avec les services de l'Office Public de la Langue Bretonne. Il est proposé d'allouer une subvention de 5000€ pour l'année 2020.**

\*\*\*

Le 3 décembre 2019, Quimper Bretagne Occidentale s'est vue remettre le label de niveau 2 validant les 10 actions obligatoires et facultatives initialement prévues en 2012 lors de la signature de l'engagement par Quimper Communauté.

L'Office Public de la Langue Bretonne intervient de manière permanente auprès de la collectivité dans le cadre du suivi des actions.

Il assure une mission de conseil auprès de l'ensemble des services en matière de communication bilingue et auprès de la chargée de mission langue bretonne.

On assiste depuis deux ans à une forte montée en puissance des sollicitations de l'Office Public de la Langue Bretonne en matière de communication et de signalétique.

\*\*\*

Compte-tenu de l'implication constante de l'Office Public de la Langue Bretonne, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de lui attribuer une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2020 (imputation budgétaire 023 6574 010).

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 14/02/2020  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/02/2020  
(accusé de réception du 13/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*